

VOS CONDITIONS GENERALES DE SERVICE DU 16 NOVEMBRE 2009

Nous vous invitons à lire votre contrat constitué de ces conditions, du formulaire de souscription et des « Tarifs ». Certaines notions et termes techniques, soulignés dans le texte, sont expliqués dans l'annexe pratique, à la fin de ces conditions. Si vous êtes professionnel, merci de vous reporter aux Conditions générales de Service Pro qui seules s'appliquent.

L'ESSENTIEL SUR NOS SERVICES

QUELS SERVICES FOURNISSONS-NOUS ?

Dans la zone couverte par nos réseaux, nous proposons les Services suivants :

Des Services Mobiles donnant accès depuis le réseau 2G ou 3G à :

- un Service Mobile permettant, depuis une Carte SIM associée à un téléphone mobile, d'émettre des communications, en recevoir et d'accéder à Internet;

- ou un Service Internet mobile permettant l'accès à Internet depuis une carte SIM associée à une clé 3G+ ou une Carte modem.

Des Services Fixes donnant accès, depuis un Equipement Fixe (Modem et Décodeur TV Bbox), à Internet, la téléphonie sur IP et la télévision réservée à un usage privé.

Des Services Tout-en-Un donnant accès à des Services Fixes et Services Mobiles, qui en suivent les conditions sauf précision contraire.

Pour bénéficier de ces Services, nous vous confions des Equipements dont vous êtes responsable (logiciel intégré dans la Carte SIM, Equipement Fixe). Vous devez également disposer d'un Matériel et d'une ligne téléphonique fixe compatibles et d'un Débit suffisant.

La nature du réseau mobile ou du réseau Internet peut entraîner des perturbations ou indisponibilités ponctuelles de vos Services et leur capacité de leur nombre à un même instant.

QUEL EST LE PRIX DE VOS SERVICES ?

L'ensemble de nos prix sont fixés dans « Les Tarifs » : offres, avances sur consommation, dépôt de garantie,

Ils pourront comprendre :

- une avance sur consommation au moment de votre commande ou après;
- un dépôt de garantie, qui sera encaissé. Lors de la restitution de l'Equipement Fixe, nous vous rembourserons ce dépôt en déduisant les éventuelles sommes dues.
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de Services. Vous nous déléguez pour le paiement de ces sommes ; elles sont facturées ou décomptées de votre crédit de communication selon votre offre.

En cas de hausse du prix de votre Service, nous vous en informerons au moins 1 mois à l'avance. Vous pourrez alors résilier votre Contrat par courrier (de préférence en recommandé avec accusé de réception pour en conserver la preuve) au plus tard dans les 4 mois suivant cette hausse.

Lorsque le prix du Service est lié à une période d'engagement, nous ne modifierons pas ce prix durant cette période, sauf décision législative ou réglementaire.

QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

DELAIS DE MISE EN SERVICE

- Pour nos Services Mobiles : 8 jours maximums à compter de la réception de votre dossier complet ou de votre 1^{er} appel pour Carte prépayée.
- Pour nos Services Fixes : 30 jours maximums à compter de la réception de votre courrier de confirmation de souscription. Validation des 30 jours en cours en attente

En cas de dépassement, sauf faute de votre part, vous bénéficiez sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le Service n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les Forfaits des Services Mobiles et les Services Fixes, d'un report de la durée d'utilisation de votre crédit pour Carte prépayée ou du versement d'1€/jour dans la limite de 30 jours pour Tout-en-un.

CONTINUITÉ DE SERVICE

Des évolutions techniques ou des opérations de maintenance susceptibles d'améliorer la qualité de nos Services peuvent survenir et entraîner une interruption temporaire. Sauf cas d'urgence, nous vous communiquerons toutes les informations relatives à ces opérations.

En cas d'interruption totale, ou de non-respect du débit minimum pour les Services Fixes, nous rétablissons le Service dans un délai de 2 semaines maximum.

Sans faute de votre part, vous pouvez bénéficier sur demande écrite d'un dédommagement pour le Service non fourni selon les mêmes conditions que pour un dépassement de délai de mise en service.

Nous pouvons transférer à un tiers les droits et obligations du Contrat.

QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

Vous ne devez pas utiliser les Services à des fins de création d'un serveur vocal et/ou de reroutage et/ou de détournement des communications et ne devez pas dégrader les Services.

Par exemple, les usages suivants dont la liste est mise à jour sur bouyguestelecom.fr sont interdits :

- o la cession, c'est-à-dire commercialisation ou transmission de votre Service à quelqu'un d'autre sans notre accord. La cession est présumée, sauf preuve contraire de votre part, lorsque sont appelés plus de 99 correspondants différents au moyen d'au moins 4 terminaux identifiés par leur numéro de série (IMEI) durant une même période de facturation ou d'une même échéance pour Forfaits Bloqués ou de la durée de validité d'un même rechargement pour Carte Bouygues Telecom);
- o l'utilisation d'un des Services générant une consommation supérieure à 24h/jour, permettant de bénéficier d'une rémunération du fait des communications réalisées, aux fins d'en faire commerce ou consistant en une composition automatique ou en continu sur la ligne ;
- o les appels vers les numéros d'accès à Internet et certains numéros dont l'acheminement est détourné ou rerouté, notamment via un boîtier radio ;
- o communication en masse de messages électroniques non sollicités (SPAM) ou à des fins de piratage ;
- o l'accès à des contenus en violation d'un droit de propriété intellectuelle notamment des auteurs, producteurs ayant participé à la création de l'œuvre.
- o un appel excédant la durée de 3 heures ;
- o Les usages mobile de type modem à l'exception du Service Internet Mobile

Vous devez donc obtenir notre accord pour transférer le contrat car nous vous fournissons nos Services à titre personnel.

Vous ne devez pas utiliser les Services à des fins de piratage. Le piratage nuit à la création artistique. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins sont dangereuses pour la création artistique et pour l'économie du secteur culturel. Des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle et dispositifs labellisés permettront bientôt de prévenir l'utilisation illicite de votre accès internet.

Vous devez veiller à ce que votre accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise. Le manquement à cette obligation n'engage pas votre responsabilité pénale.

Si vous ne respectez pas cette obligation, la commission de protection des droits peut vous adresser une recommandation vous demandant de respecter les dispositions précédentes. En cas de renouvellement, la commission peut vous adresser une nouvelle recommandation assortie le cas échéant d'une lettre à contre-signer.

QUELS SONT NOS CONSEILS D'UTILISATION ?

PROTECTION DE VOS EQUIPEMENTS

Certains contenus comme les virus ou des applications inconnues peuvent provoquer des dommages à vos Equipements, Matériels ou vos données. Nous recommandons de vous protéger en utilisant par exemple un logiciel anti-virus adapté, en effectuant des sauvegardes régulières de vos données et en utilisant des applications connues et fiables. Pour les applications téléchargées autres que celles éditées par Bouygues Telecom, vous devez en cas de problème, contacter l'éditeur de l'application via le lien "contactez-nous" présent sur l'espace de téléchargement.

CONTROLE PARENTAL POUR LA TV BBOX

Votre Décodeur TV Bbox dispose d'un service de contrôle parental qui s'effectue via un code à 4 chiffres personnalisable à tout moment et confidentiel. Ce contrôle concerne les programmes de catégorie 5 (œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs). Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS PRATIQUES A CONNAITRE ?

- o Pour les Services Fixes, certains services comme le fax, l'alarme médicale ou de sécurité peuvent ne pas fonctionner sans votre abonnement France Telecom.
- o Votre Modem Bbox WIFI vous permet d'accéder à un réseau privé. Il fait également partie d'un réseau partagé avec d'autres utilisateurs. En fonction de l'offre souscrite, vous bénéficierez de ce réseau.
- o Si vous commandez ou modifiez vos Services à distance, vous disposerez d'un délai de 7 jours pour changer d'avis à compter de votre commande. Ce délai est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant s'il prend fin un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé sauf si vous utilisez ces Services.
- o en cas de vol ou de perte, informez-nous immédiatement par téléphone pour suspendre votre ligne mobile. Pour tous les Services, vous devez envoyer au Service Clients une lettre recommandée avec accusé de réception en précisant « perte » ou « vol », avec dans ce dernier cas, la copie de votre dépôt de plainte. A votre demande, nous vous adresserons une nouvelle carte SIM dans les 5 jours, qui sera mise en service sur simple appel. Votre Contrat se poursuit et le prix du Service reste dû.
- o En cas d'utilisation des Equipements Fixes abusive ou contraire aux instructions, accident, surtensions électriques, variations climatiques, intervention de personnes non autorisées, vous restez redevable de leur réparation. En cas de perte, vol ou impossibilité de réparation, nous serons amenés à vous les facturer.

QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DES ILLIMITES DEPUIS VOTRE MOBILE ?

Les communications illimitées ne sont autorisées qu'entre deux individus et pour un usage privé.

Les communications émises à partir d'un 4e mobile ou émises au-delà de 99 correspondants différents, au cours d'un même cycle de facturation ou d'une même échéance pour Forfaits Bloqués ou de la durée de validité d'un même rechargement pour Carte Bouygues Telecom, sont exclues des communications illimitées. Après vous avoir informé de l'atteinte de ces seuils, les communications seront décomptées hors forfait ou de votre crédit de communication selon votre offre.

Afin de permettre l'accès au réseau dans les meilleures conditions, le Streaming est limité à 30 minutes et la TV mobile à 2 heures par session. Nous pouvons réduire votre débit mobile, y compris pour l'utilisation de la TV, au-delà de 500 Mo (5 Go pour les forfaits Internet Mobile 3G+) de communications par mois.

COMMENT SONT UTILISEES VOS DONNEES PERSONNELLES ?

PROTECTION DE VOS DONNEES

Nous utilisons vos données (y compris les données de trafic) pour vous fournir nos Services. Ces dernières sont transférées hors de l'Union Européenne (Tunisie et Maroc) pour gérer votre contrat et vous proposer nos offres. Nous vous garantissons le même niveau de protection que dans l'Union Européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à : Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 20 quai du Point du Jour, 92640 Boulogne Billancourt Cedex. Sauf opposition de votre part à l'adresse ci-dessus, vous nous autorisez à les utiliser pour promouvoir nos Services, à les transmettre à des tiers à des fins de promotions commerciales et/ou à des fins d'études.

Toute prospection que nous effectuons par automate d'appel, télécopieur ou courrier électronique sera soumise à votre accord préalable sauf pour la promotion de produits et de services analogues. Dans ce dernier cas, vous pouvez vous y opposer par un numéro gratuit (603) depuis votre mobile ou sur www.bouyguetelecom.fr.

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations qui vous concernent sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour les offres mobiles ou Tout-en-un, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de : GIE PREVENTEL, service des consultations, TSA n° 90 003, 93588 ST OUEN CEDEX. Vos droits d'accès et de rectification peuvent aussi être exercés auprès de nous à l'adresse indiquée en début de paragraphe.

Tout appel vers notre numéro court du Service Clients est automatiquement identifié.

L'utilisation d'un service de localisation nécessite que nous traitions (avec l'éditeur et/ou le constructeur) vos données de localisation et d'identification de votre mobile. Vos données sont uniquement conservées durant la fourniture du service.

INSCRIPTION A L'ANNUAIRE UNIVERSEL

Vous pouvez faire figurer gratuitement vos coordonnées (numéro de téléphone et nom, prénom ou initiales sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité communiquées sous votre responsabilité) dans nos listes destinées aux éditeurs d'annuaire universel et de services de renseignements. Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection et anti-annuaire inversé ou en communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou initiales du prénom). Vous pouvez modifier vos choix à tout moment et gratuitement sur notre site bouyguetelecom.fr ou sur universalmobile.fr ou auprès du Service Clients.

VOTRE CONTRAT AU JOUR LE JOUR

COMMENT COMMUNIQUER ENTRE NOUS ?

Nous pouvons vous contacter par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail et en cas d'impossibilité de vous joindre, par un message sur votre répondeur.

Vous pouvez :

1°) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au Service Clients Bouygues Telecom, 38218 VIENNE Cedex. Les retours d'Equipements ne peuvent être envoyés à cette adresse.

2°) sans réponse satisfaisante du Service Clients, écrire au Service Consommateurs Bouygues Telecom, 38218 VIENNE Cedex, qui traitera votre demande dans les 30 jours suivant sa réception. Au-delà, vous bénéficierez, sur demande écrite à ce service :

- o Pour nos Services Fixes : d'un remboursement (ou avoir) au prorata du prix des Services Fixes égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours.
- o Pour nos Services Mobiles ou Tout-en-un : d'une minute d'appels offerte par jour de retard, utilisable au tarif de la minute incluse dans le forfait souscrit, dans la limite de 30 minutes (pour Carte Prépayée : un report de la durée de votre crédit égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours).

3°) sans réponse satisfaisante du Service Consommateurs, saisir le Médiateur des communications électroniques sur son site Internet ou à l'adresse communiquée par le Service Consommateurs.

COMMENT CONSERVER VOTRE NUMERO ?

Lorsque la conservation de votre numéro est techniquement possible, ce dernier doit être actif à la date de transfert et ne doit pas être déjà en cours de transfert. Lors de votre souscription, vous devez nous transmettre le numéro à conserver, le relevé d'Identité Opérateur (RIO) et pour le mobile la date de portage souhaitée comprise dans un délai de 7 jours à 2 mois (hors dimanche et jours fériés nationaux). Pour plus de précisions, reportez vous aux « Tarifs ».

QUELLES SONT VOS MODALITES DE PAIEMENT ?

Vous avez le choix entre plusieurs moyens de paiements dont certains peuvent être facturés. Pour la carte bancaire, nous conservons les informations relatives à celle-ci (hors code de sécurité "CVV2") durant la durée de ce choix.

Votre facture mobile est payable au plus tard 15 jours suivant la date de facturation mensuelle pour Forfaits Bouygues Telecom et Services Internet mobile. Pour les Forfaits bloqués Universal Mobile, les paiements par prélèvement automatique sont effectués tous les 30 jours à compter de l'activation de votre ligne. Vos communications depuis l'étranger sont prises en compte dans un délai maximum de 3 mois.

Votre facture fixe est émise tous les 30 jours à partir de la création de votre ligne. Si vous dépassez le Seuil de facturation, nous pouvons émettre des factures intermédiaires.

En cas d'inscription sur le fichier Préventel, retard ou incident de paiement ou Augmentation substantielle des consommations en cours, nous pouvons, après vous avoir contacté, vous demander le paiement des sommes dues ou avec votre accord faire varier la date de facturation.

Pour les Services Tout-en-un, nous émettrons une facture principale comprenant le prix de cette offre et des compléments mobiles selon les modalités de la facture mobile. Le cas échéant, une facture secondaire sera émise pour les compléments fixes selon les modalités de la facture fixe. Vous pourriez à terme profiter d'une facture unique et en serez informé au préalable.

QUAND VOTRE LIGNE PEUT-ELLE ETRE LIMITEE OU SUSPENDUE ?

APRES VOUS AVOIR CONTACTE :

Sauf régularisation pour les 2 premiers cas, nous suspendons le Service Fixe, et nous limitons le Service Mobile (impossibilité d'émettre des appels depuis votre ligne mobile) et le suspendons 9 jours après dans les cas ci-dessous :

- Non paiement d'une facture, avance sur consommation (en cours de contrat), échéance ou d'un dépôt de garantie ;
- Absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales ;
- Insertion de votre carte SIM dans un équipement non autorisé ;
- Non respect de vos engagements précisés ci-avant ;
- Non respect des règles d'utilisation des services en illimité tels que précisés ci-avant ;

NOUS SUSPENDONS IMMEDIATEMENT LES SERVICES MOBILES ET/OU FIXES DANS LES CAS SUIVANTS :

- Fausse déclaration, usurpation d'identité ou défaut de paiement de l'avance sur consommation à la souscription ou de régularisation d'un dossier incomplet ;
- Utilisation frauduleuse dans les cas de SPAM, piratage, nuisance au bon fonctionnement ou la disponibilité du réseau ou des serveurs.

Pour les Services Tout-en-un, la suspension ou limitation de vos Services Mobiles entraîne la suspension de vos Services Fixes. La suspension de vos Services Fixes entraîne selon le cas une limitation puis une suspension pour les Services Mobiles ou une suspension immédiate dans les 2 derniers cas.

Dans tous les cas, les prix des Services restent dus.

COMMENT VOTRE CONTRAT PREND-IL FIN ?

RESILIATION A VOTRE INITIATIVE

Vous pouvez résilier votre contrat par courrier postal au Service Clients, de préférence en recommandé avec avis de réception, avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en nous indiquant le numéro de la ligne fixe et/ou mobile concernée.

Pour les Services Tout-en-un, la résiliation du seul service mobile ou fixe, avec ou sans conservation du numéro, n'entraîne pas la résiliation de votre contrat. Il se poursuit au tarif Tout-en-un si vous conservez le Service Mobile ou au tarif de l'offre Bbox si vous conservez le Service Fixe.

Nous facturons des frais de résiliation pour vos Services Fixes correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne.

La résiliation d'un Service optionnel n'entraîne pas la résiliation du Contrat.

La résiliation des Services fournis par les éditeurs/constructeurs (BlackBerry®, WAP, ...) sous leur responsabilité, s'effectue auprès de ces derniers.

Vous pouvez résilier sans paiement des redevances restantes si vous justifiez d'un motif légitime et notamment en cas de :

- o échec de la procédure de conservation du numéro mobile imputable à notre société dans un délai de 12 jours suivant cet échec ;
- o service inaccessible de votre domicile depuis le réseau GSM dans des conditions normales et habituelles, en précisant ce motif, dans un délai de 7 jours à compter de la mise en service initiale

- o Service Internet Mobile indisponible pendant 2 semaines à compter de la mise en service, en précisant ce motif dans le mois suivant
- o s'agissant des Services Fixes ou Tout-en-Un, absence de Services Fixes dans les 30 jours (auquel s'ajoute le délai de rétractation en cas de vente à distance) suivant la réception du courrier de confirmation de souscription ;
- o refus de votre part de l'avance sur consommation demandée au moment de la souscription du Contrat, dans un délai de 7 jours à compter de cette demande ;
- o déménagement en dehors de la zone de couverture du réseau GSM ou ADSL selon les Services souscrits (votre demande ne peut pas intervenir dans les 3 premiers mois de votre période d'engagement) ;
- o handicap, maladie rendant impossible l'utilisation des Services ;
- o notification de recevabilité en commission de surendettement des particuliers ;
- o chômage suite à un licenciement en CDI dont vous avez eu connaissance pendant la période d'engagement
- o non respect de vos engagements

En dehors de ces cas, vous devez payer les redevances restantes jusqu'au terme de la 1^{ère} année d'engagement, et au-delà, un quart des redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement. Vous devez nous régler immédiatement les sommes dues, déduction faite des éventuels avoirs que nous vous devons.

Dans les 4 premiers cas, la résiliation prendra effet à la date de votre dernière communication émise.

Vous disposerez de 8 jours à compter de la réception de notre accord écrit pour remettre la carte SIM et/ou l'Équipement Fixe, et, contre remboursement, le kit mobile en parfait état au lieu qui vous sera indiqué. A défaut, le dépôt de garantie de l'Équipement Fixe sera conservé et des frais facturés.

RESILIATION A NOTRE INITIATIVE

Nous pouvons résilier votre Contrat sans verser d'indemnité :

- avec un préavis d'1 mois après vous avoir contacté, en cas d'arrêt d'une offre, ou au-delà de votre période d'engagement ;
- à partir du 10^{ème} jour suivant la suspension de votre ligne. Votre ligne n'est pas résiliée si vous avez régularisé dans les cas suivants : dossier incomplet, non paiement d'une facture, avance sur consommation, échéance ou dépôt de garantie, absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales, défaut de régularisation d'un dossier incomplet ;

En cas de résiliation, les redevances restantes restent dues suivant les modalités visées ci-dessus.

ANNEXE PRATIQUE :

Carte SIM : Elle peut être achetée seule et être associée au mobile de votre choix ou être sous la forme d'un kit mobile Bouygues Telecom. La Carte SIM ne peut être intégrée que dans un téléphone mobile ou Carte Modem pour le Service Internet Mobile.

Un verrouillage spécial contre le vol, empêche l'utilisation de votre mobile ou de votre Carte Modem avec une carte SIM non fournie par Bouygues Telecom.

Combiné et ligne téléphoniques : Votre téléphone doit être analogique à numérotation par fréquence vocale respectant les normes en vigueur pour le réseau commuté français. Pour accéder aux Services Fixes, il faut une ligne analogique isolée raccordée au réseau de boucle locale et éligible. Vous devez en être le titulaire ou être mandaté par ce dernier pour que nous puissions effectuer les démarches auprès de l'opérateur concerné.

Construction de ligne : Permet d'ouvrir une ligne téléphonique afin de bénéficier d'un accès à l'offre Bbox seule (sans offre mobile associée) en dégroupage total sans avoir au préalable un abonnement téléphonique France Telecom. Ce service nécessite d'être en zone éligible et peut nécessiter une étude de faisabilité préalable. Après l'intervention du technicien qui procédera à votre installation, la mise en service interviendra dans un délai de 30 jours maximum. En cas de dépassement, vous bénéficiez d'un dédommagement similaire à celui d'une mise en service sans construction ligne.

Débits : Les débits indiqués lors de votre souscription dépendent du type d'offre, de la compatibilité avec votre ligne, de ses caractéristiques de entre votre domicile et France Telecom et du mode de raccordement à l'ordinateur utilisé.

Débit descendant : du réseau vers votre domicile.

Débit montant : de votre domicile vers le réseau. Le débit IP théorique descendant varie de 512 Kbits/s jusqu'à un maximum de 16,6 Mbits/s (20 Mbit/s en ATM) et jusqu'à 0,8 Mbits/s pour les flux montants en IP (1Mbit/s en ATM). Le débit IP descendant garanti est de 128 Kbit/s.

Un débit IP théorique minimum descendant de 3,6 Mbits/s (4,5 Mbits/s en ATM) est nécessaire pour la TV sur ADSL et pour la TV HD sur ADSL de 8,7 Mbits/s (10,8 Mbits/s en ATM).

Dégroupage Partiel ou Total : Ensemble des opérations permettant de brancher votre ligne téléphonique sur nos équipements. En cas de dégroupage partiel, vous devez maintenir votre abonnement France Telecom pour accéder aux Services Fixes. Vous restez redevable des factures correspondantes. Pour bénéficier de notre Service de Téléphonie Fixe, vous devez relier votre combiné téléphonique à la Bbox. Le Dégroupage Total implique que nous résilions votre abonnement France Telecom. Il n'entraîne pas de résiliation automatique des autres services que vous devez résilier directement auprès de votre opérateur fixe et/ou des autres fournisseurs d'accès à Internet.

Équipement : Désigne la carte SIM, le mobile, la carte modem (clé 3G+ ou carte PCMCIA) et/ou l'Équipement Fixe.

L'Équipement Fixe comprend : la Bbox, le Décodeur Bbox TV avec tuner TNT intégré (sous réserve du versement d'un dépôt de garantie), ainsi que les accessoires (câbles, télécommande, alimentation...).

France Telecom : Gère les lignes téléphoniques entre votre adresse et les locaux où nos équipements sont installés.

Lutte contre le piratage : La contrefaçon est un délit sanctionné par 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Elle peut engager votre responsabilité civile (dommages et intérêts), conduire à l'interdiction de poursuivre l'exploitation contrefaisante, la publication de la décision de condamnation, la destruction des contrefaçons et la confiscation des recettes.

Matériel : Désigne votre installation comprenant notamment:

1. Combiné téléphonique ;

2. Téléviseur :

- Téléviseur cathodique avec prise péritel.
- Ecran plat plasma ou LCD ou projecteur avec :
 1. Prise péritel (RGB ou composite) (câble fourni)
 2. Entrée HDMI (câble fourni)
 3. Entrée DVI (nécessite un adaptateur DVI/ HDMI) (câble non fourni)
 4. Entrée YPrPb (câble non fourni). Cette connexion ne permet pas de visionner les programmes protégés contre la copie privée.

Pour bénéficier de la TV Haute Définition, vous devez disposer d'un Téléviseur compatible et utiliser une entrée et un câble HDMI.

3. Ordinateur avec la configuration minimum suivante:

- Lecteur de CD-ROM ou DVD-ROM
- PC processeur 900MHz ou supérieur, ou Mac OSX processeur G4 avec 256 Mo de mémoire vive
- Windows 98SE ou ME/2000 avec 128 Mo de mémoire vive
- ou Windows XP avec 256 Mo de mémoire vive
- ou Windows Vista avec 1 Go de mémoire vive
- Connectique : Prise Ethernet 100BT ou WIFI
- Résolution d'écran minimale 1024*768

Certaines Options peuvent nécessiter des configurations supplémentaires.

Pièces justificatives demandées pour les Services Mobiles : Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Permis de conduire (UE, Monaco et Andorre) ou carte de séjour ou de résident encore valables et pouvoir du représentant légal pour les personnes morales ; Et en plus à l'exclusion de Carte Prépayée : chèque annulé et RIB d'un compte domicilié en France ou Monaco, et, lorsque l'adresse postale portée sur le Formulaire n'apparaît sur aucune des pièces ci-dessus, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Seuil de facturation : Montant de 100 € au-delà duquel une facturation intermédiaire au cours d'un cycle d'un facturation est déclenchée.

Streaming : Transfert de données multimédia en continu sur Internet

Voix sur IP (VOIP) : technique permettant d'utiliser Internet comme moyen de transmission des appels téléphoniques.